

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 18
Absents : 8
- dont suppléé : 0
- dont représentés : 7
Votants : 25
- dont « pour » : 25
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne **ayant** donné **pouvoir** à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy **ayant** donné **pouvoir** à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène **ayant** donné **pouvoir** à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé **ayant** donné **pouvoir** à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique **ayant** donné **pouvoir** à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe **ayant** donné **pouvoir** à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis **ayant** donné **pouvoir** à M. GASTON Arnaud,

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n° 2020/116

**OBJET : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC – DEMANDE DE FINANCEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2020 POUR LA MAISON FRANCE SERVICES
INTERCOMMUNALE.**

Le conseil de communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération n° 2017/224 du 28/09/2017 relative à la prise de compétence « création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP) et à la définition des obligations de service public y afférentes » ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel 2020 ci-annexé de la Maison France Services intercommunale fait ressortir un coût de fonctionnement de **39 720 € TTC** ;

CONSIDERANT les nouvelles règles au titre du FNADT allouant un montant forfaitaire annuel de 15 000 € et que le financement FIO s'aligne sur celui du FNADT ;

CONSIDERANT l'inscription du fonctionnement de la Maison France Services au Contrat départemental de solidarité territoriale 2019-2020 ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Pourcentage de participation	Montant sollicité
FIO	37.76 %	15 000 €
FNADT	37.76 %	15 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	4.47 %	1 776 €
Autofinancement CCVUSP	20 %	7 944 €
TOTAL TTC	100.00%	39 720€

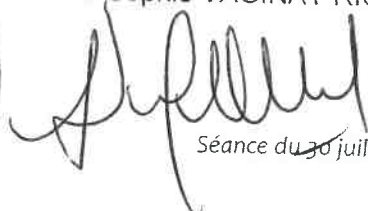
VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et services au public » du 27 juillet 2020 ;
Sur proposition de Mme Elisabeth JACQUES, vice-présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** les subventions au titre du FIO, du FNADT et du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence,
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.


Séance du 30 juillet 2020